

Sur le devant de la Seine

N° 13

Le mot du Président

Rétrospective

Animation scolaire

Pêches de sauvetage à Rochefort-sur-Brevon

Actualités

Travaux 2021

Dossier

Les espèces exotiques envahissantes

Flore

La Swertie pérenne

Le bulletin d'information des vallées de la Seine, de l'Ource, de la Laigne et de l'Aube

www.contrat-sequana.fr

 EPAGE Sequana



Une nouvelle fois dans ce bulletin d'information vous trouverez un exposé des différentes actions et missions de l'EPAGE Sequana.

Beaucoup de dossiers sont en cours de réalisation en cette période pré-estivale, pour l'entretien rivulaire et la restauration de la continuité écologique. Je tiens à remercier les techniciens de l'EPAGE pour le suivi de l'ensemble des travaux, les maires et délégués du syndicat qui nous relaient sur le terrain et l'ensemble des propriétaires qui autorisent ces actions d'entretien. Je souhaite préciser que nous nous mettons à la disposition de tous les propriétaires et que nous prenons à la charge de l'établissement les frais qui devraient normalement et obligatoirement être supportés par le riverain. Il serait souhaitable qu'à l'avenir nous n'ayons plus de refus, il en va du bon fonctionnement de nos rivières.

Des actions plus conséquentes ont débuté ou se poursuivent sur l'ensemble du territoire, tel que l'aménagement du plan d'eau de Rochefort-sur-Brevon, repris en main depuis le début d'année après le report de l'an passée lié à la crise du COVID-19. Un dossier bien complexe, ayant nécessité plusieurs réunions complémentaires et des mises au point. Nous pouvons espérer une remise en eau à l'automne. Je souhaite que le résultat soit à la hauteur de nos attentes, ravisse les habitants de ce petit village châillonnais au fond de la vallée du Brevon, mais également les touristes et promeneurs du dimanche attachés à ce patrimoine.

D'autres actions également menées par nos services dans les bureaux ou en réunion sont en cours et demandent beaucoup de réflexion, d'études, de concertation tant au niveau de nos ressources en eau, de la qualité, mais aussi de la gestion des inondations. Nous continuons à œuvrer et nous ne manquerons pas de vous informer dans les prochains numéros de l'avancée des dossiers EADC, érosion/ruissellement, préservation des zones de captage...

Pour terminer, je souhaite que toute cette énergie investie par l'EPAGE Sequana soit un élan pour la passion qui nous anime, notre territoire, l'eau, les rivières et leur équilibre écologique, passion qui n'est pas près de nous quitter.

Philippe Vincent
Président de l'EPAGE SEQUANA
Maire de Vanvey



Rétrospective



Pêches de sauvetage

Des pêches de sauvetage ont été effectuées les 12 et 21 avril dernier avant le début des travaux prévus sur le plan d'eau de Rochefort-sur-Brevon. Les techniciens de la Fédération de Pêche de Côte d'Or et ceux de l'EPAGE Sequana ont ainsi pu récupérer plus de 73 kg de poissons qui ont été relâchés en amont du village. Voici les résultats de ces pêches par espèces :

- Vairon : 765
- Gardon : 642
- Chevesne : 134
- Loche franche : 99
- Chabot commun : 64
- Brochet : 58
- Truite commune : 25
- Perche fluviatile : 17
- Tanche : 10
- Rotengle : 9
- Lamproie de Planer : 2



Animation scolaire

Le 3 mai dernier, notre technicienne Natacha FONTAINE est intervenue auprès d'une classe de 6ème du collège de Recey-sur-Ource dans le cadre d'une animation sur le thème des milieux humides organisée à Menesble par la Maison de la Forêt.

Répartis en deux groupes, les élèves ont d'abord enfilé leurs bottes afin de pouvoir explorer le lit de la rivière à la recherche d'invertébrés aquatiques. Leurs trouvailles ont été placées dans des aquariums, puis observées à l'aide de documents pédagogiques permettant d'en déterminer l'espèce.

Malgré les températures plutôt froides de ces dernières semaines qui ont très certainement retardé le développement des populations d'invertébrés, l'ensemble de la classe a pu découvrir des larves de perle, de libellule et de phrygane, des araignées d'eau et même un petit chabot.

Les animaux ont bien entendu été remis à l'eau dès la fin de l'observation.

Ces animations pédagogiques, effectuées régulièrement chaque année en partenariat avec différents acteurs (établissements scolaires, Maison de la Forêt, Office de



Tourisme...) font partie intégrante des missions de l'EPAGE Sequana et visent à sensibiliser l'ensemble des publics à la préservation des milieux aquatiques



Actualité

Restauration de petite continuité écologique

Pour cette année 2021, les travaux de petite continuité ont concerné deux cours d'eau : le ruisseau des Ruants, situé sur la commune des Gouilles, et celui du Vermenon à Villars-Santenoge. Ils ont consisté à remplacer plusieurs passages busés par des dalots afin de restaurer la continuité écologique des cours d'eau, d'améliorer les conditions d'habitat aquatique et la qualité des eaux. Une recharge granulométrique avec des sédiments a également été mise en place dans le fond des dalots dans le but de recréer un fond naturel.

Effectués par l'entreprise BBF, ces aménagements d'un montant d'environ 56 000 € TTC ont été financés à 90 % par l'Agence de l'eau Seine-Normandie.



Le Vermenon avant et après travaux



Entretien de la végétation rivulaire

Les travaux d'entretien de la ripisylve concernent cette année les communes de Vertault, Villedieu, Molesme, Buncey, Châtillon-sur-Seine, Aisey-sur-Seine et Brémur-et-Vaurois. Ils consistent en :

- L'élagage des branches basses situées en dessous de la ligne d'eau et faisant franchement obstacle au libre écoulement des eaux,
- La réalisation de coupes sélectives pour développer et pérenniser une végétation adaptée,
- L'abattage ou l'élagage des arbres dont la stabilité est menacée,
- La conservation des souches car elles maintiennent les berges et en limitent l'érosion.

Réalisés par l'entreprise CHENOT et financés à 67 % par l'Agence de l'eau Seine-Normandie, leur coût prévisionnel s'élève à 76 377 €.



Restauration du ruisseau de la fontaine du Creuset

Ce cours d'eau, situé sur la commune de Nod-sur-Seine, présentait une surlargeur importante entraînant des phénomènes d'atterrissements et de dégradation de la qualité de l'eau. Le principe des travaux a donc consisté à redimensionner le lit mineur du ruisseau afin de se rapprocher au maximum du fonctionnement naturel d'un cours d'eau.

Plusieurs techniques de génie écologique ont été utilisées pour atteindre cet objectif :

- Création de deux banquettes végétalisées,
- Installation de fascines d'hélophytes (protections du pied de berge réalisées avec des végétaux plantés dans un boudin de géotextile rempli de terre et fixé par des pieux),
- Retalutages de berges (terrassement),
- Recharge sédimentaire (déversement dans le lit mineur de granulats de diamètre identique à ceux d'un cours d'eau de référence et du même type géologique),
- Plantations d'hélophytes,
- Suppression d'un passage busé et création d'un passage à gué,
- Pose de clôture le long du cours d'eau afin d'empêcher le piétinement des berges par le bétail.



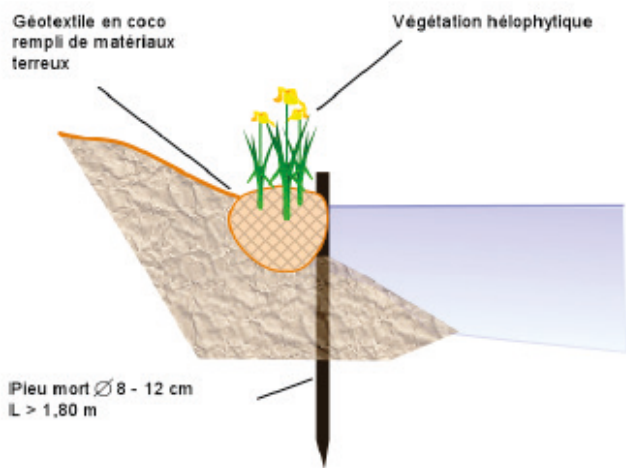


Schéma des fascines d'hélophytes



Le Grand Fossé avant et après travaux

Restauration écologique du Grand Fossé

Situé sur la commune de Poinçon-les-Larrey, ce cours d'eau très dégradé présentait une surlargeur importante, ce qui entraînait un abaissement de la ligne d'eau et contribuait à l'augmentation des températures de l'eau, au développement de végétation ainsi qu'à la diminution de la concentration en oxygène dissous.

L'objectif des travaux, réalisés eux aussi par l'entreprise BBE, était donc de redimensionner le lit mineur du ruisseau sur 60 mètres linéaires afin d'améliorer au maximum son fonctionnement (il serait bien sûr nécessaire de les mettre en œuvre sur un linéaire plus important pour un bénéfice significatif sur le milieu). Des techniques similaires à

celles employées pour le ruisseau de la fontaine du Creuset ont été utilisées (installation de fascines d'hélophytes, retalutage des berges et recharge granulométrique).

Cette action, dont le coût prévisionnel s'élève à 11 550 € TTC, est financée par l'Agence de l'eau Seine-Normandie et la Région Bourgogne Franche Comté.

Restauration de la continuité écologique sur le ruisseau de Combe Larron

Un ensemble d'aménagements a été effectué sur ce cours d'eau, situé à Villars-Santenoge, dans le but de lui redonner un fonctionnement le plus naturel possible :

- Suppression des digues des anciens plans d'eau,
- Remplacement du passage busé par un dalot afin de rétablir la continuité écologique du ruisseau,
- Création d'un bouchon à l'amont de l'ancien lit afin d'envoyer la totalité du débit dans le nouveau tracé,
- Aménagement d'un passage à gué sur la partie aval de la parcelle pour permettre aux animaux et aux engins agricoles de traverser le ruisseau.
- Réalisation d'un entretien de la végétation sur l'ensemble de l'emprise de l'ancien lit et des anciens plans d'eau afin de clôturer le tout.

Le montant prévisionnel des travaux, qui seront subventionnés à 90 % par l'Agence de l'eau Seine-Normandie, s'élève à 36 950 € TTC.





Les espèces animales exotiques envahissantes de nos cours d'eau

Définition

Une espèce exotique envahissante est une « espèce non indigène dont l'introduction (volontaire ou fortuite) par l'Homme, l'implantation et la propagation menace les écosystèmes, les habitats ou les espèces indigènes avec des conséquences négatives sur les services écosystémiques et/ou socio-économiques et/ou sanitaires ».

(source: ONEMA, *Les espèces exotiques envahissantes dans les milieux aquatiques, connaissances pratiques et expériences de gestion*)



Perche soleil

Récapitulatif des différents modes de contrôle des populations d'espèces animales invasives (X : applicable, NA : non applicable, NC : non connu).

Source : ONEMA

Impacts

Le développement de ces espèces peut avoir de nombreuses conséquences :

- Altérations de la biodiversité (hybridation entre espèce native et espèce introduite, réduction voire remplacement d'une espèce indigène, transmission de maladies ou parasites).
- Conséquence sur le fonctionnement écologique des écosystèmes aquatiques (modification des températures, du pH, de l'oxygénation et de la luminosité, fragilisation des berges, modification des écoulements, sédimentation...).
- Impacts sur la santé humaine (transmission de maladies).
- Impacts sur la sécurité humaine (risques de collisions routières ou aériennes...).
- Impacts économiques (perte de production de certaines industries, gêne pour la pêche et les activités de loisir, dégradation d'infrastructures...).

| Groupe taxonomique | Piégeage | Tir | Chasse /Pêche | Stérilisation | Lutte chimique | Vidange et assec | Contrôle biologique | Modification du milieu |
|--------------------------|----------|-----|---------------|-------------------------|----------------|------------------|---------------------|------------------------|
| Invertébrés (écrevisses) | X | NA | X | X (mâles reproducteurs) | X | X | NC | NC |
| Poissons | X | NA | X | NC | X | X | NC | NC |
| Amphibiens | X | X | NA | X (collecte de ponte) | X | X | NC | NC |
| Reptiles | X | X | NA | X (collecte de ponte) | NC | NC | NC | NC |
| Oiseaux | NA | X | X | X (œufs) | NC | NA | NA | X |
| Mammifères | X | X | X | NC | X | NA | NA | NC |

Quelques espèces exotiques envahissantes présentes dans nos cours d'eau



Le Ragondin

Myocastor coypus

Ce rongeur originaire d'Amérique du Sud a été importé au XIX^e siècle pour le commerce de peaux. Les populations actuelles sont issues d'échappés d'élevage ou de lâchers volontaires. On le retrouve dans 70 départements français. Il fréquente les marais, les étangs, les canaux bordés de végétation et toutes les zones humides en général.

Alors que dans son pays d'origine, les populations sont régulées par les caïmans, les jaguars et autres félins, il n'a pas de prédateurs sur notre territoire, à l'exception des jeunes qui peuvent être la proie de rapaces ou de renards.

L'Écrevisse de Californie

Pacifastacus leniusculus

Arrivée en France dans les années 1970 par l'intermédiaire d'essais d'élevage et d'introduction, elle provient à l'origine de la côte ouest des États-Unis.

C'est l'espèce la plus dangereuse pour les Écrevisses à pattes blanches, car elle occupe la même position dans l'écosystème. Très prolifique (de 50 à 300 œufs par an), à croissance rapide et capable de s'adapter à des habitats variés, sa forte progression en région comme au niveau national est particulièrement inquiétante car elle menace directement le maintien des populations autochtones.



L'Écrevisse de Louisiane

Procambarus clarkii

Originaire du sud des États-Unis, ce crustacé est apparu en France en 1976. Parfaitement adapté à tous les plans d'eau et pouvant résister à des conditions extrêmes, il colonise à présent de nombreux cours d'eau français.

Agressive et robuste, elle détériore les eaux saines en s'attaquant aux invertébrés et macrophytes qui les régulent. Elle est également porteuse d'un champignon qui décime les écrevisses indigènes comme l'Écrevisse à pattes blanches.

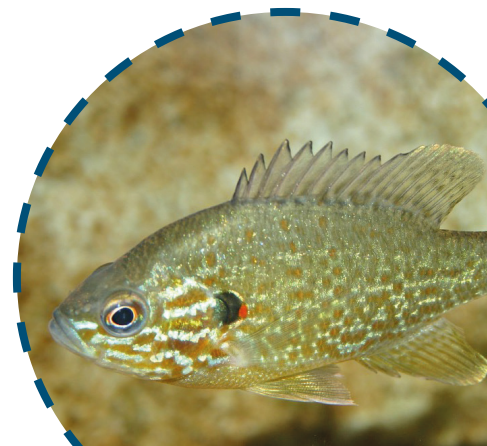
La Perche soleil

Lepomis gibbosus

Introduite en Europe dès 1880, elle est originaire d'Amérique du Nord.

Cette espèce se rencontre généralement en eau peu profonde dans les étangs et les zones à faible courant. Elle est particulièrement abondante dans les gravières et les cours d'eau régulés. Elle se nourrit de petits poissons et d'invertébrés, ainsi que des œufs d'autres espèces.

Les activités humaines ont favorisé son installation en modifiant le milieu, ce qui a fragilisé les populations d'espèces sensibles qui concurrençaient la Perche soleil.



La Swertie pérenne (*Swertia perennis*)

La Swertie pérenne ou Swertie vivace est une espèce de plante à fleurs de la famille des Gentianaceae.

Généralement dotée d'une seule tige de 10 à 50 cm de hauteur et comportant peu de feuilles, elle est facilement reconnaissable à ses fleurs composées de 5 pétales bleus violacés réparties le long de la tige.

Sa période de floraison se situe entre juillet et septembre.

C'est une plante de zones humides, particulièrement calcaires. Présente dans une vingtaine de départements français, elle est malgré tout menacée par la destruction de ses habitats et est donc inscrite sur la liste des espèces protégées de plusieurs régions.

MENTIONS LÉGALES :

URL : www.contrat-sequana.fr

Organisme : EPAGE Sequana

Adresse : 21 boulevard Gustave Morizot – 21400 CHATILLON-SUR-SEINE Tél. 03.80.81.56.25

Email : contact@syndicatsequana.fr

Responsable de publication : Philippe VINCENT. Responsable éditorial : Lauriane PITOIZET.

Crédits photos : EPAGE Sequana/Dirk HILBERS/Mark ZEKHUIS/Soren BERG/Jan VAN DEN STRAATEN/Soder BERG/Rudmer ZWERVER.

Date de parution : Juin 2021.

